



ROYAUME DU CAMBODGE

NATION – RELIGION – ROI

Ambassade Royale du Cambodge
en France

Critères à observer pour la délivrance d'un visa K

1. Le visa **K** est délivré aux **ressortissants cambodgiens détenteurs d'un passeport étranger en cours de validité et sur présentation d'une pièce justificative de citoyenneté ou de nationalité cambodgienne.**
2. L'intéressé(e) doit se présenter à l'Ambassade (service des visas) et remplir le formulaire de demande de visa en fournissant toutes les informations requises et suffisantes pour justifier et déterminer l'origine de sa nationalité cambodgienne.
3. L'intéressé(e) doit **obligatoirement fournir** l'une des pièces justificatives de citoyenneté cambodgienne suivantes :
 - a. son acte de naissance cambodgien (copie) si l'intéressé(e) est né(e) au Cambodge.
 - b. son ancien passeport cambodgien (copie).
 - c. tout autre acte d'état civil ou document officiel ou livret de famille (copie) attestant qu'il (elle) est né(e) de père ou mère ayant la nationalité cambodgienne ou d'origine cambodgienne si l'intéressé(e) est né(e) hors du Cambodge.
 - d. ou à défaut, de (a) ou (b) ou (c) une déclaration sur l'honneur de l'intéressé(e) revendiquant sa nationalité cambodgienne et attestée par un témoin cambodgien, détaillant **le lieu et la date de sa naissance, les noms et prénoms de son père et/ou sa mère ayant la nationalité cambodgienne.**
 - e. en cas de renouvellement de passeport, une copie de l'ancien passeport portant un ancien visa **K**.
 - f. pour les mineurs accompagnés de leur parent ou tuteur cambodgien, une attestation de ce dernier suffira.
4. La demande de visa **K** en bonne et due forme est **soumise à l'Ambassadeur ou son représentant pour décision.** Ensuite, le visa **K** est délivré sous 5 jours ouvrables.
5. **Ce visa K peut être refusé en cas de doute grave ou de fausses déclarations.** En cas de contestation, le dossier sera envoyé aux autorités compétentes au Cambodge pour décision finale.